

Nom commercial: Geranii africanum aetheroleum

Numéro de la matière: 014600

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 16.05.19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Geranii africanum aetheroleum

N° d'article 01460000

Identification de substance / produit

CAS-Nr. 8000-46-2

INCI Pelargonium Graveolens Flower Oil

N° d'enregistrement 05-2114136557-45

Reach

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315

Skin Sens. 1 H317

Eye Dam. 1 H318

Aquatic Chronic 3 H412

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Nom commercial: Geranii africanum aetheroleum

Numéro de la matière: 014600

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 16.05.19

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Geraniol; citronellol; 3,7-Dimethyl-1,6-octadien-3-ol; bêta-Pinène; Citral; Eugenol; (R)-p-Mentha-1,8-diène; isomenthone

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**Composants dangereux****citronellol**

No. CAS 106-22-9

No. EINECS 203-375-0

Concentration >= 25 < 50 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315

Skin Sens. 1B H317

Eye Irrit. 2 H319

Geraniol

No. CAS 106-24-1

No. EINECS 203-377-1

Concentration >= 10 < 25 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315

Skin Sens. 1 H317

Eye Dam. 1 H318

isomenthone

No. CAS 491-07-6

No. EINECS 207-727-4

Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315

Skin Sens. 1 H317

3,7-Dimethyl-1,6-octadien-3-ol

No. CAS 78-70-6

No. EINECS 201-134-4

Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2 H319

Skin Sens. 1B H317

Citral

Nom commercial: Geranii africanum aetheroleum

Numéro de la matière: 014600

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 16.05.19

No. CAS	5392-40-5			
No. EINECS	226-394-6			
Concentration	>= 1	<	10	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Skin Irrit. 2		H315	
	Eye Irrit. 2		H319	
	Skin Sens. 1		H317	

bêta-Pinène

No. CAS	127-91-3			
No. EINECS	204-872-5			
Concentration	>= 1	<	10	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Flam. Liq. 3		H226	
	Asp. Tox. 1		H304	
	Skin Sens. 1		H317	
	Aquatic Acute 1		H400	
	Aquatic Chronic 1		H410	

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1	M = 1
Aquatic Chronic 1	M = 1

(R)-p-Mentha-1,8-diène

No. CAS	5989-27-5			
No. EINECS	227-813-5			
Concentration		<	1	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Flam. Liq. 3		H226	
	Asp. Tox. 1		H304	
	Skin Irrit. 2		H315	
	Skin Sens. 1		H317	
	Aquatic Acute 1		H400	
	Aquatic Chronic 1		H410	

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1	M = 1
Aquatic Chronic 1	M = 1

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent C
 DSD Directive 67/548/EEC, Annex I, Notent C

Eugenol

No. CAS	97-53-0			
No. EINECS	202-589-1			
Concentration		<	1	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Skin Sens. 1B		H317	
	Eye Irrit. 2		H319	

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****En cas de contact avec la peau**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien.

Nom commercial: Geranii africanum aetheroleum

Numéro de la matière: 014600

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 16.05.19

En cas de contact avec les yeux

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

En cas d'ingestion

Appeler aussitôt un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Produit d'extinction à sec, Mousse

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO)

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter d'inhaler les vapeurs. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Veiller à assurer une aération suffisante. Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Isoler des sources de chaleurs, d'étincelles et de flammes nues. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Porter équipement de protection. Veiller à la bonne aération des locaux.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conserver dans un endroit frais.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	10	Des liquides combustibles
Classe de stockage (Suisse)	8	Des matières caustiques

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé. Ne pas fumer. Stocker uniquement à l'air libre ou dans un local avec protection antidéflagrante.

Nom commercial: Geranii africanum aetheroleum

Numéro de la matière: 014600

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 16.05.19

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

(R)-p-Mentha-1,8-diène

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	40	mg/m ³	7	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	80	mg/m ³	14	ppm(V)
Groupe du risque pendant la grossesse: S; Etablie le: 2017; Remarque: S SSc; LeberKT AN				

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire - Note

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.
Protection respiratoire en présence de vapeurs.

Protection des mains

Gants de protection

Protection des yeux

Lunettes de protection; Protection du visage

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	Liquide, limpide		
Couleur	jaune pâle à brun-jaune		
Odeur	fleurie		
Couleur	jaunâtre à brunâtre		
Odeur	agréable		
valeur pH			
Remarque	non déterminé		
Point d'éclair			
Valeur	64		°C
Densité			
Valeur	0.8830	à	0.9050
Remarque	Relative Density according specification		
Hydrosolubilité			
Remarque	non déterminé		

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Nom commercial: Geranii africanum aetheroleum

Numéro de la matière: 014600

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 16.05.19

10.5. Matières incompatibles

Réactions avec les acides forts et les alcalis. Réagit au contact des agents d'oxydation.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	>	10'000	mg/kg
méthode		valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**Geraniol**

Espèces	rat		
DL50		3600	mg/kg

citronellol

Espèces	rat		
DL50		3450	mg/kg

Eugenol

Espèces	rat		
DL50	>	2000	mg/kg
méthode		OECD 423	

Eugenol

Espèces	rat		
LDLo		800	mg/kg
Remarque		intrapéritonéale	

(R)-p-Mentha-1,8-diène

Espèces	rat		
DL50		4400	mg/kg

(R)-p-Mentha-1,8-diène

Espèces	souris		
NOAEL		1650	mg/kg

(R)-p-Mentha-1,8-diène

Espèces	souris		
LOAEL		3300	mg/kg

Citral

Espèces	Rat (mâle / femelle)		
DL50		6800	mg/kg

Citral

Espèces	rat (femelle)		
LOAEL		335	mg/kg

Citral

Espèces	rat (mâle)		
LOAEL		345	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**Geraniol**

Espèces	lapin		
	>	5000	mg/kg

citronellol

Espèces	lapin		
---------	-------	--	--

Nom commercial: Geranii africanum aetheroleum

Numéro de la matière: 014600

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 16.05.19

DL50 2650 mg/kg

(R)-p-Mentha-1,8-dièneEspèces lapin
DL50 > 5000 mg/kg**Citral**Espèces Rat (mâle / femelle)
> 2000 mg/kg**Toxicité aiguë par inhalation (Composants)****Eugenol**Espèces rat
LD > 2580 mg/m³
Durée d'exposition 4 h**Corrosion/irritation cutanée**

Remarque Irritant pour la peau.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Risque de lésions oculaires graves.

sensibilisation

Remarque May cause allergic skin reactions.

Sensibilisation (Composants)**citronellol**Espèces souris
évaluation sensibilisant
Remarque Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.**(R)-p-Mentha-1,8-diène**Espèces souris
évaluation sensibilisant
méthode OECD 429
Remarque Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.**Citral**Espèces souris
évaluation sensibilisant
méthode OECD 429**Mutagénicité (Composants)****Citral**Espèces hamster
évaluation Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.
Remarque négatif**Citral**Espèces souris
Remarque négatif**Cancérogénicité (Composants)****Eugenol**Espèces souris
évaluation les essais sur l'animal laissent supposer que le produit peut causer le cancer.
Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Source RTECS**Danger par aspiration**

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Nom commercial: Geranii africanum aetheroleum

Numéro de la matière: 014600

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 16.05.19

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons (Composants)

Geraniol

CL 50	Médi	3.45		mg/l
	ane			
Durée d'exposition		96	h	

citronello

Espèces	cyprins dorés (Leuciscus idus)			
CL 50		10	à 22	mg/l
Durée d'exposition		96	h	

Eugenol

Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)			
CL 50		13		mg/l
Durée d'exposition		96	h	
méthode	OECD 203			

(R)-p-Mentha-1,8-diène

Espèces	Pimephales promelas			
CL 50		0.72		mg/l
Durée d'exposition		96	h	
méthode	OECD 203			

Citral

Espèces	cyprins dorés (Leuciscus idus)			
CL 50		6.78		mg/l
Durée d'exposition		96	h	
méthode	DIN 38412 T.15			

Toxicité pour les daphnies (Composants)

citronello

Espèces	Daphnia			
CE50		17		mg/l
Durée d'exposition		48	h	

Eugenol

Espèces	Daphnia			
CE50		1.13		mg/l

(R)-p-Mentha-1,8-diène

Espèces	Daphnia magna			
		0.36		mg/l
Durée d'exposition		48	h	

Citral

Espèces	Daphnia magna			
CE50		6.8		mg/l
Durée d'exposition		48	h	

Toxicité pour les algues (Composants)

citronello

CE50		2.4		mg/l
Durée d'exposition		72	h	

Toxicité pour les bactéries (Composants)

(R)-p-Mentha-1,8-diène

Espèces	boue activée			
CE50		3.94		mg/l

Nom commercial: Geranii africanum aetheroleum

Numéro de la matière: 014600

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 16.05.19

méthode OECD 209

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité**

Remarque N'est disponible

Biodégradabilité (Composants)**(R)-p-Mentha-1,8-diène**

Valeur	71	%
évaluation	Facilement biodégradable	

Citral

Valeur	85	à	95	%
évaluation	Facilement biodégradable			
méthode	OECD 301C			

Demande Chimique en Oxygène (DCO) (Composants)**citronellol**

Valeur	2050	mg/g
--------	------	------

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)****Eugenol**

log Pow	2.7
---------	-----

(R)-p-Mentha-1,8-diène

log Pow	4.2
---------	-----

Citral

log Pow	2.9
température	25 °C

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation**

La substance ne pas satisfait aux exigences en matière de propriétés PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Nocif pour organismes aquatique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Il n'y a pas de marchandise dangereuse	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

Nom commercial: Geranii africanum aetheroleum

Numéro de la matière: 014600

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 16.05.19

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 3

Remarque Derivation of WGK according to Annex 1 No. 5.2 AwSV

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.